Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 601

Artikel: Avenir : recherche : le nerf de la guerre en pantoufles
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012165

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AVENIR

Recherche: le nerf de la guerre en pantoufles

Le Fonds national suisse pour la recherche scientifique vient de publier son volumineux rapport pour l'année 1980: 238 pages, riches d'une information qui demande souvent à être interprétée. Les données financières sont groupées de manière très conventionnelle. Par exemple, les subsides ont été répartis de la manière suivante:

— Sciences humaines: 28,5 millions, soit 21,3%
— Sciences exactes + naturelles: 49,2 millions, soit 36,9%
— Biologie + médecine: 55,8 millions, soit 41,8%

Le rapport vous apprendra, à l'intérieur de chacune de ces grandes disciplines, presque tous les détails que vous pourrez désirer: combien à l'archéologie, combien à l'immunopathologie ou à la physique des particules élémentaires et des hautes énergies.

SOYEZ CHERS!

Tout cela est fort intéressant. Mais un débat s'est ouvert dans nos colonnes et certains de nos amis ont soutenu que la recherche scientifique était épouvantablement traditionnelle et que, tout particulièrement en sciences humaines, le Fonds national évitait de soutenir toute recherche dont les résultats auraient pu déboucher sur une critique de nos structures sociales. Le président de la Société suisse de sociologie s'est plaint au micro de la Radio suisse romande de ce que la sociologie n'était pas reconnue comme une science, pas plus tard que le mois passé.

Le rapport du Fonds national jette une lumière crue sur la situation: c'est un thermomètre et il n'est pas question pour nous de critiquer le thermomètre.

Un premier chiffre fourni dans le rapport est déjà symptomatique: c'est celui du nombre de demandes refusées:

— Sciences humaines:
13% des requêtes, soit 10% des crédits
— Sciences exactes et naturelles:
2,6% des requêtes, soit 1% des crédits
— Biologie et médecine:
7,0% des requêtes, soit 6% des crédits

Donc: il y a beaucoup plus de refus du côté des sciences humaines; et en sciences exactes et naturelles, ce sont des requêtes de faible coût qui sont évincées. Si vous voulez être pris au sérieux, soyez chers!

L'AVENTURE ET LA SOMNOLENCE

Prenons le cas des sciences humaines d'un peu plus près, mais en groupant les disciplines de manière à faire ressortir tout ce qui relève de l'aventure et ce qui relève de... disons la somnolence pour être méchant:

— Philosophie, religion, beaux-arts, musique, etc.: 18,6%
— Inventaire: histoire, linguistique, ethnologie, etc.: 52,5%
— Psychologie: 12,0%
— Economie, droit: 8,4%
— Sciences sociales et politiques: 8,5%

Donc le professeur Bérard (cf. DP) et le président de la Société suisse de sociologie avaient raison: on n'aime pas les recherches en sociologie et on préfère de loin établir des glossaires de patois ou fouiller de vieux sites archéologiques d'où ne sortiront pas de vérités contestatrices.

BON POIDS POUR LE NUCLÉAIRE

En sciences exactes et naturelles, les choses sont moins caricaturales. Il faut pourtant constater que le 21% des crédits alloués à ces disciplines sont pompés par les recherches nucléaires (un peu plus de 9 millions) alors que du côté des énergies renouvelables... rien. Il y a peut-être quelques recherches consacrées à ces problèmes cachées sur des rubriques telles que «Sciences de l'ingénieur». Et puis il y a un programme national consacré à l'énergie: Fr. 633 018.— pour 1980. Vous me direz que c'est la fin d'un programme de plusieurs années, programme auquel ont été consacrés près de 7 millions. Vous me direz aussi qu'un nouveau programme est lancé sur l'utilisation du bois. Tout cela est juste, mais il n'en reste pas moins que la part consacrée à des recherches vraiment nouvelles est trop modeste.

Continuons ce petit jeu des apparentements incongrus à propos de la médecine:

— Médecine conventionnelle: 56,0%
— Zoologie, biologie, etc.: 38,0%
— Médecine sociale: 2,7%
— Médecine préventive: 3,2%

Qu'adviendrait-il d'une requête concernant l'homéopathie? ou l'acupuncture? Bref: on reste là encore très traditionnel.

Moralité: notre société entretient un secteur recherche comme elle entretient ses clubs sportifs. Avec le secret désir que rien de révolutionnaire ne sorte des laboratoires financés par l'Etat. Parce que le découvreur dérange. Ceux qui ont la cinquantaine se souviennent de la colère résignée de Leysin ou Montana lorsque furent découverts les médicaments contre la tuberculose. Supposez qu'un imbécile trouve un remède contre le cancer: vous voyez tous ces grands instituts fermer leurs portes? Surtout, pas de vagues.

PS. Abondante correspondance et échange nourri de notes aussi nombreuses qu'autorisées après nos deux articles sur la politique de la recherche en Suisse (DP 585 et 586) et bien sûr après les contributions bienvenues de lecteurs qui reprenaient la balle au bond dans DP 588, 589 et 594. Nous reviendrons certainement sur le sujet. Pour l'instant, nous prenons bonne note de quelques précisions que nous envoie Mme M.-C. Boss-Ormond, secrétaire générale de la Commission permanente de coordination entre les universités romandes, à propos du cumul des charges professorales en

Suisse romande. La Conférence universitaire romande a en effet adopté des directives sur ce point, le 2 avril dernier, fermement décidée à empêcher les abus en la matière. En bref, «ces directives réaffirment le principe de la limitation à deux heures, respectivement à quatre heures pour les engagements temporaires, des mandats des professeurs qui enseignent déjà à plein temps dans une autre haute école romande. Mais elles vont plus loin lorsqu'elles précisent le mode de rétribution à appliquer — tarif horaire et non par portion de charge — la fraction de cette rétribution par rapport à un plein salaire (1/10 pour les deux premières heures et 1/20 pour les deux suivantes) et, dernier garde-fou, la limite supérieure de la rétribution totale que peut toucher l'enseignant, soit 20% du traitement de professeur correspondant de la haute école d'accueil pour les collaborateurs durables et 30% du même montant pour les engagements limités à un an».

Voilà qui est bel et bon! Les textes sont là. Reste à examiner de très près de quelle façon ils sont appliqués.

LA PMI, TELLE UN PHÉNIX

Le terrorisme, les Arméniens et M. Furgler

Chaque année, le Conseil fédéral rend compte de sa gestion dans un document qui devrait alimenter la réflexion de tout Suisse et de toute Suissesse dignes de ce nom, chaque année donc le Conseil fédéral fait le point au chapitre du «terrorisme», parmi les pages réservées au département de Justice et Police.

Les événements que l'on sait et qui ont secoué notre pays de Genève à Zurich ces derniers jours imposent un rapide retour en arrière sur les synthèses annuelles de l'exécutif central de ces deux dernières années. Laissons de côté les «actes influencés par la politique intérieure» et voyons ce qui a trait à «l'internationalisation de la terreur», ainsi que la petite conclusion aux accents très PMI/KIS envers et contre tout due aux spécialistes du DFJP.

1979, le bilan du Conseil fédéral:

Par bonheur, la Suisse n'a pratiquement pas eu à souffrir d'actes de terrorisme, tels qu'en connaissent par exemple la République fédérale d'Allemagne, l'Italie ou l'Espagne. Néanmoins, notre pays ne peut se soustraire à l'internationalisation de la terreur, comme le montrent à l'évidence les attentats dirigés contre l'ambassade d'Espagne à Berne et le consulat général de Turquie à Genève, la condamnation d'un Arménien qui avait joué le rôle de bailleur de fonds dans divers attentats visant des établissements turcs sis à Zurich, ainsi que l'arrestation dans cette même ville de Rolf Klemens Wagner, terroriste allemand bien connu, consécutivement au hold-up d'une banque perpétré en compagnie de coauteurs encore en fuite. Des indications en ce sens résultent également de l'existence de nombreux partisans et sympathisants des terroristes étrangers, qui les ont manifestement aidés à étendre leurs bases logistiques et tentent d'établir un échange d'informations entre les terroristes détenus en Suisse et les milieux terroristes allemands.

Et la conclusion:

Bien que la compétence du Ministère public de la Confédération en matière de lutte contre le terrorisme se limite essentiellement à la poursuite de délits à l'explosif, d'infractions à la loi sur le matériel de guerre et d'actes délictueux perpétrés à bord d'aéronefs, la fonction coordonnatrice qu'il a de tout temps assumée prend de plus en plus d'importance. Cela aussi bien dans les rapports avec les cantons qu'avec l'étranger. L'internationalisation toujours plus marquée du terrorisme a précisément fait ressortir la nécessité de recherches poursuivies au-delà des frontières et d'un échange d'informations aussi complet que possible. (...)

1980, le bilan du Conseil fédéral:

Notre pays a été de nouveau mêlé aux menées du terrorisme international. Les terroristes arméniens se sont montrés particulièrement dangereux en tentant, au début de l'année déjà, d'abattre à Berne l'ambassadeur de Turquie. Après l'arrestation en France de l'auteur présumé de cet attentat, et plus tard, à Genève, de deux personnes d'origine arménienne, consécutivement à un accident provoqué par des explosifs, le terrorisme arménien s'en est pris directement à notre pays. Des attentats à l'explosif furent ainsi perpétrés contre de nombreux établissements suisses situés dans le pays et à l'étranger. Aussi fallut-il prescrire des mesures de sécurité particulièrement poussées. Au surplus, des membres des comités révolutionnaires libyens opérant en Suisse ou à partir de la Suisse ont cherché à obtenir par la force le retour d'exilés libyens dans leur pays. Une tentative d'attentat à l'explosif dirigée contre un avion d'El Al au départ de Zurich devait par ailleurs être mise sur le compte de terroristes palestiniens; cet incident souligne une fois encore la menace pesant sur le trafic aérien international et la nécessité des vastes dispositions prises pour assurer sa sécurité. Le terroriste allemand Rolf Clemens Wagner a été condamné à la réclusion à vie, par la Cour d'assises du canton de Zurich, pour meurtre et autres délits en rapport avec le vol à main armée de novembre 1979. Le jugement n'est pas encore passé en force. Ainsi, trois des terroristes allemands (outre Wagner, Gabriele Kröcher et Christian Möller) ont déjà été appréhendés et jugés en Suisse. Le 24 décembre, un garde-frontière et un fonctionnaire de la police cantonale argovienne sont tombés sous les coups d'un extrémiste de droite allemand, entré clandestinement en Suisse pour se procurer des armes; l'auteur s'est ensuite fait justice.

Et la conclusion:

Pour le Ministère public de la Confédération, dont la compétence en matière de lutte contre le terrorisme se limite essentiellement aux délits à l'explosif, aux infractions à la loi sur le matériel de guerre et aux actes délictueux commis à bord d'aéronefs, la coordination des relations avec les cantons et l'étranger s'est avérée cette année encore prépondérante.

Devoir de vacances: la conclusion 1981, telle que les bombes de Zurich, Berne, Lausanne et Genève la laissent apparaître.